



SCOUTS®

Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau
Africa Support Centre**

**Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de Soutien Afrique**

Rowallan Camp, Off Kibera Drive,
(Opposite Jamhuri Park's Gate E)
P.O. Box 63070-00200 City Square
Nairobi,
Kenya

Tel: +254 20 387 71 23 / 387 34 36
+254 738 945 346
Fax: (+254 20) 387 83 42
Email: africa@scout.org
Web: www.scout.org

**Aux : Commissaires Généraux
Commissaires Internationaux
Commissaires Exécutifs Nationaux
des OSN de la Région Africaine du
Scoutisme**

Circulaire N° ASR-09/2022

Le 20 mai 2022

Objet : Référendum sur les règles de procédure de la 18ème Conférence Africaine du Scoutisme

Chers amis,

La Résolution 19. 2018 sur Les modifications de la Constitution de la Région Africaine du Scoutisme a adopté la séparation des règles de procédure de la Conférence Africaine du Scoutisme du reste de la Constitution. La résolution recommande également que les règles de procédure de la Conférence Africaine du Scoutisme telles qu'adoptées soient régulièrement mis à jour pour refléter les réalités évolutives du Scoutisme et de la Région Africaine du Scoutisme, sous réserve d'un préavis de deux mois aux OSN et d'un vote à la majorité simple lors de la conférence correspondante pour que le changement/amendement proposé prenne effet.

C'est à cet égard qu'au nom du Comité Africain du Scoutisme, nous partageons avec vous les règles de procédure proposées pour la 18^e Conférence Africaine du Scoutisme pour votre considération et votre approbation ou non avant la conférence. Même si la résolution 19. 2018 prévoit que les règles de procédure soient adoptées par un vote à la majorité simple lors de la conférence correspondante pour que le changement/amendement proposé prenne effet, le Comité Africain du Scoutisme demande une adoption plus rapide car, conformément avec la constitution de la région, certaines des clauses des règles de procédure nécessitent une mise en œuvre préalable.

Par conséquent, nous demandons aux OSN de la Région Africaine du Scoutisme de voter sur la circulaire des règles de procédure **avant le 17 juin 2022**, afin que nous puissions procéder à la mise en œuvre des clauses qui sont effectives avant l'ouverture de la conférence. Veuillez soumettre vos votes selon l'annexe ci-jointe.

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre collègue Jonathan Omondi (jonathan@scout.org) au Centre de Soutien Africain du Bureau Mondial du Scoutisme avec une copie à africa@scout.org. Nous ferons circuler les détails sur les prochaines étapes en temps voulu, après examen des résultats du référendum.

Bien à vous dans le scoutisme,

Frédéric Kama-Kama Tutu
Directeur Régional



P.J. :

- 18ASConf2022Doc10 : Règles de procédure de la 18^e conférence africaine du Scoutisme
- 18ASConf2022Doc11 : Bulletin de vote pour les règles de procédure de la 18ASConf